

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

Commission co-présidée par Flora KALOUSTIAN et Hélène HAUTVAL

La commission «aménagement de l'espace public» a pour objectif d'identifier les obstacles à l'accessibilité présents dans nos rues. Dans un premier temps, la commission se concentre sur les abords de la mairie et de la place du Panthéon, qui fait l'objet d'un projet de réaménagement lancé par la Ville.

La commission a réalisé deux marches exploratoires pour :

- dresser un bilan de l'accessibilité actuelle de la place du Panthéon ;
- étudier le réaménagement récent de la place de la République.

Premières préconisations de la commission :

Installer des feux sonores aux abords de la place du Panthéon

Mettre en place une bande de guidage rue Soufflot, de la station RER Luxembourg à la place du Panthéon

Installer un plan tactile de la place pour les personnes non-voyantes

SPORT ET CULTURE

Commission co-présidée par Flora KALOUSTIAN et Jacques SOPPELSA

La commission «sport et culture» recense les difficultés que rencontrent les personnes handicapées pour pratiquer le sport et accéder à l'offre culturelle du 5^e, abondante et diversifiée.

La commission travaille sur deux axes principaux :

- faire un diagnostic d'accessibilité sur l'ensemble des équipements sportifs et culturels ;
- sensibiliser au handicap par l'organisation d'actions ludiques et d'événements culturels et sportifs.

Premières préconisations de la commission :

Inclure le handisport dans la prochaine journée annuelle des sports du 5^e, le 19 mai 2018

Déposer un projet au budget participatif 2018 pour la mise en accessibilité des gymnases du 5^e arrondissement : mise aux normes des escaliers et des éclairages

Créer un guide de l'accessibilité des établissements culturels de l'arrondissement

ACCÈS AU SERVICE PUBLIC

Commission co-présidée par Corinne GABADOU et Dominique STOPPA-LYONNET

La commission «accès au service public» travaille à une meilleure accessibilité aux services de la mairie (état-civil, bureau des élections, affaires générales, etc.) et aux services abrités comme le Centre d'Action Sociale.

La commission travaille sur trois axes principaux :

- intégrer au schéma directeur des travaux de la Mairie une liste contraignante d'aménagements à réaliser ;
- former et sensibiliser les agents au handicap ;
- améliorer les interfaces digitales que sont le site internet et les bornes numériques installées à la Mairie.

Premières préconisations de la commission :

Mettre en place une signalétique claire et homogène à l'intérieur de la Mairie

Mettre aux normes les escaliers : bandes d'éveil sur les paliers, premières et dernières contremarches contrastées

Atténuer la brillance des sols : revoir les revêtements et les éclairages